



80. Jahrgang

## Impressum

Verlag: Schweizerischer Feldpost-Verband  
Adresse: Adj Uof Stephan Gilgen, Weidweg 3 A, 4441 Thürnen  
Aufgabeort: 3380 Wangen an der Aare  
Auflage: 600 Exemplare

Nächste Ausgabe: Heft 2/2016      Mitte September 2016  
Redaktionsschluss: Heft 2/2016      1. August 2016

Redaktor des Schweizerischen Feldpost-Verbandes:

Adj Uof Markus Plüss

Güschelstrasse 9

3380 Walliswil bei Niederbipp

E-Mail: [redaktion.diefeldpost@bluewin.ch](mailto:redaktion.diefeldpost@bluewin.ch)

Korrespondenz: An den Präsidenten

Mutationen: An den Mutationsführer

**INHALTSVERZEICHNIS**

**SOMMAIRE**

**SOMMARIO**

**Schweizerischer Feldpost-Verband**

Begrüssungswort OK-Präsident	4
OK-Tagung Lungern	6
Information Tagung Lungern	8
Tagungsprogramm Lungern	10
Allgemeine Vorschriften	12
Wettkampfbreglement	14
Einladung zur 76. Generalversammlung	20
Protokoll der 75. Generalversammlung 2015 (Französisch)	21
Kasse und Budget	33
Glückwünsche	35
Mutationen	36

**Vorstand des Schweizerischen Feldpost-Verbandes**  
**Comité de l'Association suisse de la Poste de campagne**  
**Comitato dell'Associazione svizzera della Post da campo**



**Präsident**  
**Adj Uof Stephan Gilgen**  
Weidweg 3 A  
4441 Thürnen  
Mobile: 079 432 73 69  
Tel G: 061 926 75 73  
[stephan.gilgen@gmail.com](mailto:stephan.gilgen@gmail.com)



**Fotograf**  
**Adj Uof Hansueli Kauer**  
Sinfonieweg 1  
3308 Grafenried  
Mobile: 079 634 74 50  
[kauer.hu@bluewin.ch](mailto:kauer.hu@bluewin.ch)



**Sekretär**  
**Wm Harry Brudermann**  
Hauptstrasse 70  
4522 Rüttenen  
Mobile: 079 306 99 84  
Tel P: 032 623 09 12  
[harry.brudermann@bluewin.ch](mailto:harry.brudermann@bluewin.ch)



**Beisitzer**  
**Adj Uof Manuel Kurmann**  
Moosrain 17  
6105 Schachen  
Mobile: 079 270 00 81  
[kurmann\\_88@hotmail.com](mailto:kurmann_88@hotmail.com)



**Kassier**  
**Wm Hansruedi Hänni**  
Poststrasse 13  
5076 Bözen  
Mobile: 079 766 11 54  
Tel P: 062 876 15 65  
[haenny@bluewin.ch](mailto:haenny@bluewin.ch)



**Mutationen/Redaktor**  
**Adj Uof Markus Plüss**  
Güschelstrasse 9  
3380 Walliswil b. Niederbipp  
Mobile: 079 326 06 43  
Tel G: 058 469 52 08  
[markus.pluess55@bluewin.ch](mailto:markus.pluess55@bluewin.ch)



**Besondere Aufgaben**  
**Adj Uof Rudolf Gabriel**  
Luzernerstrasse 8  
6343 Rotkreuz  
Mobile: 079 445 14 62  
Tel P: 041 790 66 80  
[b.r.gabriel.fischer@bluewin.ch](mailto:b.r.gabriel.fischer@bluewin.ch)

**LINKS:**

Zum Feldpost-Verband  
<http://sfpv.feldpost.biz>  
Zum Feldpost Heft  
<http://die.feldpost.biz>



Willkommen in Lungern

Sehr geehrte Ehren- und Freimitglieder, geschätzte Aktivmitglieder,  
werte Freunde des Feldpost-Dienstes,  
liebe Feldpostkameradinnen und Feldpostkameraden.

Zum ersten Mal in der Geschichte des Schweizerischen Feldpost-Verbandes findet die Tagung in Lungern, Kanton Obwalden, statt.

Von der Natur mit unvergleichlicher Schönheit reich gesegnet, liegt das Bauerndorf Lungern mit 2100 Einwohnern auf 750 Meter über Meer am obersten Teil des Kantons Obwalden an der Grenze zu Bern.

Auch zum ersten Mal findet die offizielle Tagung am Samstag 16.04.2016 statt, so wie wir es an der Tagung 2015 in Liestal durch Abstimmung beschlossen haben. Wir vom OK würden uns natürlich freuen wenn viele von euch in Lungern übernachten würden. Entweder schon am Freitag, am Samstag oder wie bis anhin beide Nächte.

Denn was gibt es Schöneres, als bei einem guten Nachtessen am Samstagabend noch über die strengen Wettkämpfe (leider ohne Patrouillenlauf) und über Gott und die Welt zu diskutieren, den Abend an der Bar ausklingen zu lassen und am Sonntag nach dem Brunch gemütlich nach Hause zu gehen

In Lungern haben wir das Ferienhaus Domino gemietet mit 41 Schlafplätzen und guter Infrastruktur unmittelbar beim Bahnhof, siehe unter:

[https://www.groups.ch/de/K-0780-4017/gruppenunterkuenfte\\_beschrieb.html](https://www.groups.ch/de/K-0780-4017/gruppenunterkuenfte_beschrieb.html)

**Ablauf der Tagung, siehe separates Beiblatt.**

Für jene die am Freitag anreisen ist der Treffpunkt das Haus Domino, diejenigen die am Samstag kommen die Brünig Indoor Anlage in Lungern, wo alle Wettkämpfe stattfinden. Am Samstag ist auch ein Shuttle-Dienst vom Bahnhof Lungern bis Brünig Indoor Anlage organisiert. Bitte beim Anmeldetalon die Ankunftszeit vermerken. Das Logo der diesjährigen Feldposttagung zeigt das Dorf Lungern mit Blick nach Luzern und wird jeder Teilnehmerin / jedem Teilnehmer in spezieller Form abgegeben. Als OK-Präsident freue ich mich, viele von Euch in Lungern zu sehen.

Walter Gisler  
OK-Präsident



Bienvenue à Lungern

Chers membres d'honneur, chers membre honoraires,  
chers membres actifs, chers amis du service de la Poste de campagne,  
chers camarades de la Poste de campagne,

Pour la première fois dans l'histoire de l'Association Suisse de la Poste de campagne,  
la journée aura lieu à Lungern, canton d'Obwald.

Le village paysan de Lungern est entouré des beautés incomparables de la nature.  
Il compte 2100 habitants et se situe à 750 mètres d'altitude dans la région la plus  
élevée du canton d'Obwald, à la frontière avec le canton de Berne.

Pour la première fois, la journée officielle aura lieu le samedi 16.04.2016, comme il en  
a été décidé lors des journées 2015 à Liestal. Nous, les membres du CO, serions  
heureux que beaucoup d'entre vous passiez la nuit à Lungern, soit dès le vendredi,  
ou seulement le samedi ou encore, comme certains courageux, les deux nuits.

Quoi de mieux que de discuter des dures compétitions  
(malheureusement sans course de patrouilles), refaire le monde lors d'un bon repas le  
samedi soir, ensuite finir la soirée au bar  
et rentrer le dimanche après un copieux brunch?

Nous avons loué la maison de vacances Domino, qui dispose de 41 lits et d'une bonne  
infrastructure, le tout à 2 minutes à pied de la gare

(voir: [https://www.groups.ch/de/K-0780-4017/gruppenunterkuenfte\\_beschrieb.html](https://www.groups.ch/de/K-0780-4017/gruppenunterkuenfte_beschrieb.html) )

### **Voir le déroulement de la journée sur la feuille ci-jointe.**

Pour ceux qui arrivent le vendredi, le point de rendez-vous est à la maison Domino.

Pour ceux qui arrivent le samedi, le point de rendez-vous est à l'installation Brünig  
Indoor à 6078 Lungern, où ont lieu toutes les compétitions.

Le samedi, un bus shuttle est organisé pour le transport depuis à la gare de Lungern  
à l'installation Brünig Indoor. Veuillez svp noter votre heure d'arrivée sur le talon  
d'inscription.

Le logo de la journée de la Poste de campagne de cette année représente le village de  
Lungern avec la vue sur Lucerne et sera remis sous une forme spéciale à tous les  
participants.

En tant que président du CO, je me réjouis de voir beaucoup d'entre vous à Lungern.

Walter Gisler  
Président du CO

**Organisationskomitee**  
**Comité d'organisation**



**Walter Gisler**  
OK-Präsident

**Harry Brudermann**  
Schiessen 300 m



**Rinaldo Keiser**  
Vizepräsident

**Bernadette Flury**  
Schiessen 25 m



**Maria Theresia Gisler**  
Sekretariat

**Andreas Eggimann**  
UWK





**Peter Jutzi**  
Kasse



**Sepp Gisler**  
Gastgeber Haus Domino



**Verena Gisler**  
Barbetrieb



**Informationen zur Tagung und den Wettkämpfen**  
***Informations spéciales sur le week-end des journées P camp***

<p>Anreise öV  <i>Arrivée en transports publics</i></p>	<p>Lungern ist aus allen Teilen der Schweiz bequem per Eisenbahn zu erreichen, via Luzern oder Interlaken          Vom Bahnhof aus ist das Haus Domino zu Fuss gut erreichbar. Um zum Brünig Indoor zu gelangen wird ein Shuttle-Dienst eingerichtet.  <i>Diverses connections ferroviaires mènent à Lungern, via Lucerne ou Interlaken.</i>  <i>La Maison Domino se trouve environ 2 minutes à pied.</i>  <i>Un service de navettes, gare Lungern, ou maison Domino depuis Brünig Indoor est organisée.</i></p>
<p>Anreise PW  <i>Arrivée en voiture</i></p>	<p><b>Ab Luzern</b> A8 und Brünigstrasse bis Lungern, den Wegweisern Lungern folgen, nicht den Umfahrungstunnel benutzen.          Für Haus Domino dem Wegweiser Bahnhof folgen.          Für Brünig Indoor; nach der Ortsausfahrt den Wegweisern Brünig Indoor folgen. (Industriestrasse / Walchistrasse)  <b>Von Interlaken</b> via Brünigpass den Wegweisern Lungern folgen. Nicht durch den Umfahrungstunnel fahren.  <b>De Lucerne</b> A8 et Brünigstrasse, aux Lungern qui suivent guides Lungern, le tunnel de contournement ne pas utiliser.  <i>Pour la Maison Domino le guide gare suivre.</i>  <i>Pour Brünig Indoor, après le traversée du village les guides des Brünig Indoor suivre. (Industriestrasse / Walchistrasse)</i>  <b>De Interlaken</b> Brünigpass et suivre les guides Lungern, Par le tunnel contournement ne pas aller.</p>
<p>Parkplätze  <i>Parking</i></p>	<p>Für die privaten Fahrzeuge sind Parkplätze direkt beim Haus Domino und auf dem Areal des Brünig Indoor reserviert.  <i>Des places de parc sont réservées au terrain du maison Domino et aux terrain de Brünig Indoor.</i></p>
<p>Transportdienst am Samstag  <i>Transports samedi</i></p>	<p>Ab dem Bahnhof Lungern wird ein Shuttle-Dienst eingerichtet.  <i>Un service de navettes de la gare de Lungern est organisé.</i></p>
<p>Hotels/<i>Hôtels</i></p>	<p>Hotelempfehlungen entnehmen Sie bitte der Übersicht.  <i>Informations concernant les recommandations d'hôtels disponible sur l'aperçu à la fin de cette page.</i></p>
<p>Schiesszeiten  <i>Horaire de tir</i></p>	<p>14.00 – 15.45</p>

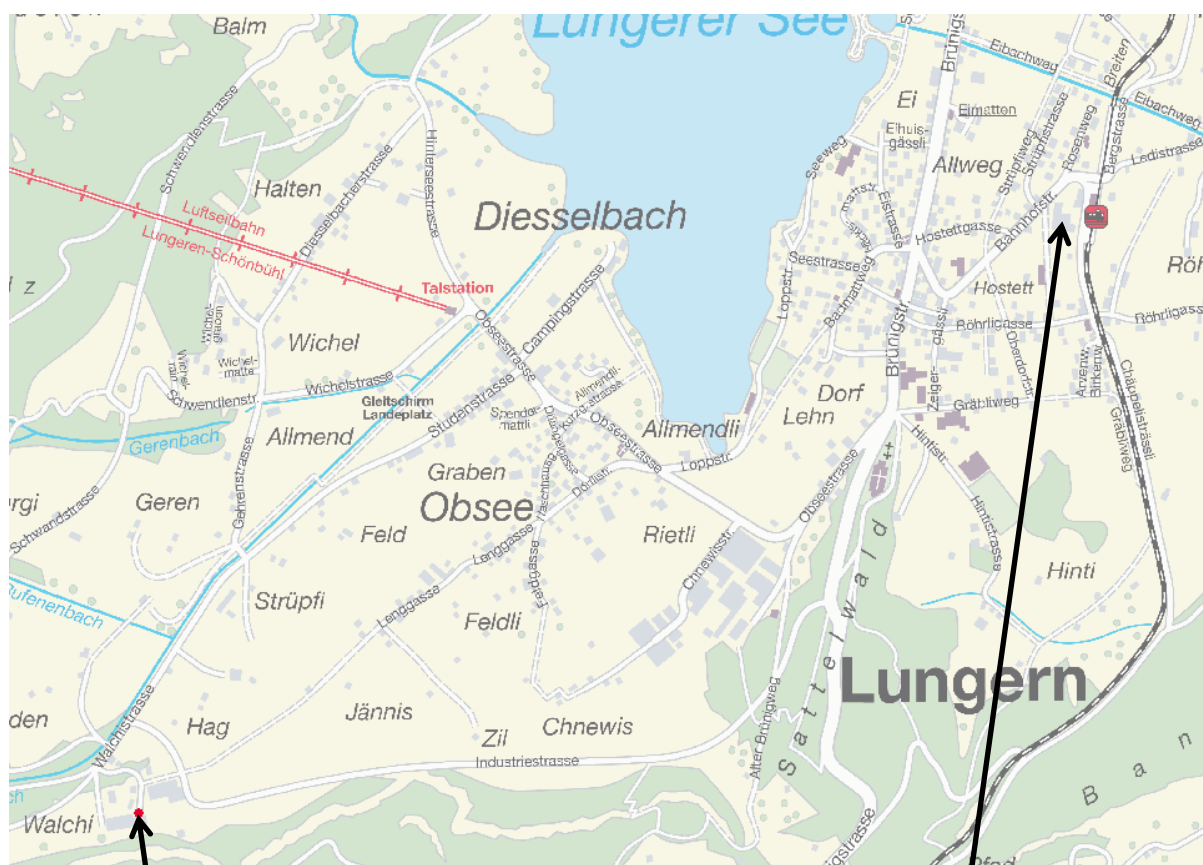


Auskunft <i>Renseignements</i>	Adj Uof Walter Gisler Oberbeigi 1 6074 Giswil	
Verbindung am Tagungswochenende <i>Téléphone des journées P Camp</i>	OK-Präsident, <i>President do CO</i> Adj Uof Walter Gisler	076 335 96 89

**Hotelempfehlungen für die private Hotelübernachtung**  
**Recommandations d'hôtel**

Hotel Kaiserstuhl Lungernsee Brünigstrasse 232 6078 Bürglen am Lungernsee	+41 41 310 13 13 <a href="http://www.kaiserstuhl-lungernsee.ch">www.kaiserstuhl-lungernsee.ch</a> <a href="mailto:info@kaiserstuhl-lungernsee.ch">info@kaiserstuhl-lungernsee.ch</a>
---	--

**Ortsplan**  
**Plan du village**



Brünig Indoor  
Walchstrasse 30  
6078 Lungern  
2 653 878  
1 180 940

Haus Domino  
Bahnhofstrasse 24  
6078 Lungern  
2 655 308  
1 181 932

## Tagungsprogramm

### **Freitag, 15. April 2016**

19.00 – 21.00	Anmeldung geöffnet, Abgabe der Festkarten, Rückerstattung der Reiseentschädigung, Zimmer- bezug	Haus Domino Lungern
20.00	Nachtessen für Angemeldete	Haus Domino Lungern

### **Samstag, 16. April 2016**

09.30 – 11.30	Anmeldung geöffnet, Abgabe der Festkarten, Rückerstattung der Reiseentschädigung. Begrüssungskaffee und Gipfeli, Besichtigung Brünig Indoor	Cantina Caverne und Brünig Indoor
09.30 – 11.30 14.00 – 15.45	UWK Zielwurf	Parkplatz vor dem Brünig Indoor
11.45 – 14.00	Mittagessen	Im Cava
14.00 – 15.45	Schiesswettkämpfe 300 m Schiesswettkämpfe 25 m	Brünig Indoor
16.00 – 17.00	Generalversammlung des Schweizerischen Feldpost Verbandes	Im Cava
Ca. 17.00	Rangverkündigung	Brünig Indoor
Ca. 18.00	Ende des offiziellen Teils	
<i>anschliessend</i>	<i>Verschiebung ins Haus Domino, Nachtessen für Angemeldete. Gemütlicher Ausklang der FP Tagung</i>	<i>Haus Domino Lungern</i>

### **Sonntag, 17. April 2016**

	<i>Sonntagsbrunch</i>	<i>Haus Domino Lungern</i>
--	-----------------------	----------------------------

---

**Programme du jour*****Vendredi, 15 avril 2016***

<i>19.00 – 21.00</i>	<i>Stand d'information ouvert Remis des cartes de fête, remboursement des coûts de déplacement, entrée en chambre</i>	<i>Maison Domino Lungern</i>
<i>20.00</i>	<i>Souper pour les inscrits</i>	<i>Maison Domino Lungern</i>

**Samedi, 16 avril 2016**

09.30 – 11.30	Stand d'information ouvert Remis des cartes de fête, remboursement des coûts de déplacement, Café et croissant et visite le Brünig Indoor	Cantina Caverne et Brünig Indoor
09.30 – 11.30	Compétition	Parking devant Brünig Indoor
14.00 – 15.45	lancé corps de jet	
11.45 – 14.00	Diner du midi	dans le cava
14.00 – 15.45	Concours de tir F ass 300 m Concours 25 m pistolet	Brünig Indoor
16.00 – 17.00	Assemblée générale de l'ASPC	dans le cava
ca. 17.00	Proclamation des résultats suit d'un apéro	Brünig Indoor
18.00	Fin des journées, partie officielle	
<i>Ensuite</i>	<i>Transfer aux Maison Domino à Lungern, et souper pour les inscrits. Passé les bons moments avec les copains de la poste de campagne.</i>	<i>Maison Domino Lungern</i>

***Dimanche, 17 avril 2016***

	<i>Brunch du dimanche</i>	<i>Maison Domino Lungern</i>
--	---------------------------	------------------------------

## **Allgemeine Vorschriften zum Wettkampfprogramm** (gemäss Weisungen des Stabes der Gruppe für Ausbildung)

---

### **1. Tragen der Uniform**

Das Tragen der Uniform ist für alle Wettkämpfer und dienstpflichtigen Funktionäre obligatorisch. Eingeladene militärische Gäste sind berechtigt, die Uniform zu tragen. Die Bewilligung zum Tragen der Uniform (inkl. Hin- und Rückreise) gilt nur am 16. April 2016.

### **2. Versicherung**

Aktive und ehemalige Angehörige der Armee sind während der Teilnahme an der Tagung und den Wettkämpfen (inkl. An- und Rückreise) militärversichert. In allen andern Fällen (z.B. zivile Helfer) ist die Versicherung Sache der Teilnehmenden.

### **3. Disziplin**

Sämtliche Teilnehmer (Wettkämpfer, Funktionäre) sind für die Dauer des Tragens der Uniform dem Militärstrafgesetz unterstellt. Den Befehlen und Anordnungen der Funktionäre ist ohne Unterschied des Grades strikte nachzukommen. Es wird ein korrektes, einwandfreies Benehmen und Auftreten vor, während und nach dem Wettkampf verlangt. Unkorrektes Verhalten und vorschriftswidriges Tenü führen zum Ausschluss des Wettkämpfers. Disziplinarische Massnahmen bleiben vorbehalten.

### **4. Tenü**

- Reise und Antreten: Ausgangsanszug, Tagesrucksack oder Effekttasche. Farbige Sportsäcke, Koffern usw. sind nicht gestattet.
- Wettkampf: gemäss Wettkampfbegleitend
- Generalversammlung und Rangverkündigung: Ausgangsanszug, ohne Waffe und Gepäck

### **5. Rangverkündigung**

Wettkämpfer, die an der Rangverkündigung nicht teilnehmen können, melden sich beim OK bis spätestens zum Beginn der GV ab. Dadurch können allfällige Auszeichnungen nachgesandt werden.

### **6. Sicherheit**

- Waffen und Munition: Der Teilnehmer ist gemäss Militärorganisation und Dienstreglement für seine Waffe und die Munition persönlich verantwortlich. Er haftet bei schuldhaftem Verlust. Waffen und Munition dürfen nie unbewacht abgelegt werden.
- Gehörschutz: Bei allen Schiessen ist das Tragen der Schalengehörschutzgeräte (Pamir) obligatorisch. Der persönliche Gehörschutz ist mitzubringen. Der Organisator kann nur wenige Pamir zu Verfügung stellen

## Prescriptions générales concernant le programme de compétition

(selon les dispositions de l'état-major du groupe de formation)

### 1. Uniforme

L'uniforme est obligatoire pour tous les compétiteurs et les fonctionnaires de service. Les invités militaires ont le droit de porter l'uniforme. L'autorisation du port de l'uniforme (voyage d'aller et de retour inclus) est valable seul le 16 avril 2016.

### 2. Assurance

Les anciens membres de l'armée et les membres actifs sont assurés par le militaire, aussi pendant la participation à la réunion et aux compétitions (ainsi que durant le voyage aller et retour). Dans tous les autres cas (p.ex. engagements civiles) l'assurance est affaire des participants.

### 3. Discipline

Tous les participants (compétiteurs, fonctionnaires) répondent du droit militaire durant toute la période de port de l'uniforme. Les ordres et les dispositions donnés par les fonctionnaires doivent être strictement respectés, quel que soit le grade militaire de ce fonctionnaire. Un comportement irréprochable est exigé avant, pendant et après la compétition. Une conduite incorrecte ou une tenue non réglementaire entraînent l'exclusion du compétiteur. Des mesures disciplinaires supplémentaires restent réservées.

### 4. Tenue

- Voyage et entrée en service: tenue de sortie, sac de combat ou bien sac à effets. Les sacs de sport colorés, valises, etc. ne sont pas admis.
- Compétition: voir dispositions du règlement de compétition.
- Assemblée générale et remise des prix: tenue de sortie, sans arme ni équipement.

### 5. Remise des prix

Les compétiteurs, qui ne peuvent pas participer à la remise des prix, l'annoncent pour approbation au comité d'organisation au plus tard jusqu'au début de l'assemblée générale. Ainsi, les prix peuvent être envoyés directement au domicile.

### 6. Sécurité

- Arme et munition: d'après l'organisation militaire et le règlement de service, le soldat est répons personnellement de son arme et de la munition. Il répons de toute perte en cas de violation du devoir de diligence. Armes et munitions déposées doivent toujours rester sur surveillance.
- Protection auditive: pendant les tirs, le port des coquilles de protection est obligatoire (pamirs). Le responsable de l'organisation met à disposition l'équipement de protection nécessaire.

S'il vous plait, vous avez un pamir personnel, vous prenez ce pamir aux compétitions. Le comité d'organisation a seulement certains des pamirs.

## Wettkampfreglement, gültig ab 1. Januar 2016

---

### Grundsatz

Das Reglement gilt als Rahmenvorlage für die jährlichen Wettkämpfe. Es ist den Vorgaben der SAT angepasst. Einzelne Bestimmungen können durch den Vorstand an die jeweiligen Verhältnisse am Tagungsort angepasst werden. Änderungen werden im Tagungsprogramm bekannt gegeben.

### Wettkämpfe

**Es muss folgender Wettkampf durchgeführt werden:**

- Standschiessen 300 Meter mit Ordonnanzgewehr, Einzelwettkampf

**Es können folgende Wettkämpfe durchgeführt werden:**

- Pistolenschiessen 25 Meter mit Ordonnanzpistole, Einzelwettkampf
- Wurfkörper-Zielwettkampf, Einzelwettkampf
- Patrouillenlauf, Team mit zwei Wettkämpfern
- weitere oder andere Disziplinen nach Absprache mit dem Vorstand

Für jede Disziplin wird eine Rangliste für Mitglieder des Schweizerischen Feldpost-Verbandes (Kategorie SFPV) und eine Rangliste für Nichtmitglieder (Kategorie Gäste) erstellt.

### Hilfsmittel

Für alle Schiesswettkämpfe gilt das Hilfsmittelverzeichnis der Schweizer Armee, Dokumentation 27.132 dfi, Stand 01.01.2016

### Standschiessen 300 Meter, (Pflichtdisziplin)

Programm:	2 Probeschüsse, 10 einzeln gezeigte Schüsse auf Scheibe A10, keine Zeitbeschränkung, kein Nachdoppel. Es kann aufgelegt oder liegend frei geschossen werden.
Bewertung:	Veteranenzuschlag 2 Punkte ab dem 60. Altersjahr (Jahrgang). Bei Punktgleichheit entscheiden über die bessere Rangierung: a) Tiefschüsse b) höheres Alter
Auszeichnung:	Kat. SFPV: Wanderpreis für den Sieger, Auszeichnungen für mind. ein Drittel der Teilnehmer. Für die ersten drei Ränge können Spezialpreise abgegeben werden. Kat. Gäste: Es können Preise abgegeben werden.

### Pistolenschiessen 25 Meter, (fakultativ)

Programm:	<ul style="list-style-type: none"><li>- 3 Probeschüsse (einzeln gezeigt, ohne Zeitbeschränkung), 18 Wertungsschüsse auf Ordonnanz-Schnellfeuerpistolenscheiben (rechteckig, schwarz, 76 x 45 cm mit Wertungszonen 6–10), kein Nachdoppel.</li><li>- Programm gemäß Reglement Eidg. Feldschiessen SSV:<ul style="list-style-type: none"><li>- 3 Einzelschüsse in je 20 Sek., einzeln gezeigt</li><li>- 5 Schuss Schnellfeuer in 50 Sek., am Schluss gezeigt</li><li>- 5 Schuss Schnellfeuer in 40 Sek., am Schluss gezeigt</li><li>- 5 Schuss Schnellfeuer in 30 Sek., am Schluss gezeigt</li></ul></li></ul> Es darf ein- oder zweihändig geschossen werden.
-----------	--

Bewertung:	Bei Punktgleichheit entscheiden über die bessere Rangierung: a) die bessere 3. Serie b) die bessere 2. Serie c) die bessere 1. Serie d) höheres Alter
Auszeichnung:	Kat. SFPV: Wanderpreis für den Sieger, Auszeichnungen für mindestens ein Drittel der Teilnehmer. Für die ersten drei Ränge können Spezialpreise abgegeben werden. Kat. Gäste: Es können Preise abgegeben werden.

### Wurfkörper-Zielwettkampf, (fakultativ)

Programm:	Je drei Würfe auf verschiedene Ziele (z.B. Kreise, Behälter, Vertiefungen, Fensterwand). Distanzen zwischen 15 - 25 Meter. Keine Probewürfe. Es können beliebig viele Nachdoppel gelöst werden. Jeder Umgang muss als zusammenhängende Runde absolviert werden.
Bewertung:	gemäss Tagungsprogramm Empfohlen wird eine abgestufte Bewertung (z.B. 1. Wurf = 5 Punkte, 2. Wurf = 3 Punkte, 3. Wurf = 2 Punkte) Bei Punktgleichheit entscheiden a) besseres Nachdoppel b) weniger Nachdoppel c) höheres Alter
Auszeichnung:	Kat. SFPV: Wanderpreis für den Sieger, Auszeichnungen für mindestens ein Drittel der Teilnehmer. Für die ersten drei Ränge können Spezialpreise abgegeben werden. Kat. Gäste: Es können Preise abgegeben werden.

### Patrouillenlauf, (fakultativ)

- Der Wettkampf umfasst einen Orientierungslauf, ein Gewehrschiessen, ein UWK-Werfen, Spezialprüfungen.
- Eine Patr besteht aus zwei Personen nach beliebiger Zusammensetzung. Sie bestreiten den Wettkampf gemeinsam und kommen geschlossen am Ziel an (kein Aufteilen!).
- Den Anordnungen der Funktionäre ist Folge zu leisten. Verstösse gegen das Reglement ziehen die Disqualifikation nach sich. Gibt ein Team den Wettkampf auf, ist dies am Ziel oder dem nächsten Funktionär zu melden.

Ausrüstung:	Tarnanzug (wird abgegeben), Schuhe nach freier Wahl, Ordonnanzgewehr, Schreibzeug, Kompass (freiwillig, wird auf Wunsch abgegeben), Lauf- und Kontrollkarten (werden abgegeben).
Orientierungslauf:	Der OL besteht aus einer Strecke von ca. 8 Leistungskilometern. Die ordentliche Laufstrecke wird durch die Reihenfolge der Posten am Start vorgegeben. Es können zusätzliche freiwillige Posten eingebaut werden, die eine Zeitgutschrift bewirken. Schiessen, UWK-Werfen und Spezialprüfungen werden je nach Wettkampfanlage eingebaut. Je nach örtlichen Verhältnissen kann auch eine andere OL-Form (z.B. Skore lauf) angewendet werden. Dies wird jeweils in der Wettkämpferorientierung bekannt gegeben.

## Die Feldpost 1/2016

Schiessen:	Jeder Wettkämpfer schießt 6 Schüsse. Distanz und Ziel werden dem Gelände angepasst. Der Schiessplatzkommandant weist Stellungen und Ziele zu und entscheidet endgültig über Treffer. Störungen an der Waffe gehen zulasten des Wettkämpfers. Jeder Treffer ergibt eine Zeitgutschrift. Kann ein Wettkämpfer nicht schießen, bedarf es der vorgängigen Bewilligung des Vorstands, damit der Partner beide Passen schießen darf. In diesem Fall dürfen nur 10 Schuss geschossen werden.
UWK-Werfen:	Jeder Wettkämpfer wirft drei UWK. Distanz und Ziel werden dem Gelände angepasst. Der Postenchef weist Abwurfstelle und Ziel zu und entscheidet endgültig über Treffer. Als Treffer gelten direkter Aufschlag oder Endlage des Wurfkörpers. Jeder Treffer ergibt eine Zeitgutschrift.
Spezialprüfungen:	Die Bewertung der Spezialprüfungen wird in der Wettkämpferorientierung oder auf dem Aufgabenblatt festgehalten.
Altersgutschriften:	Die Altersgutschriften betragen ab dem 42. Altersjahr (Jahrgang) pro Jahr und Wettkämpfer eine halbe Minute.
Rangierung:	Die Rangierung ergibt sich aus der Laufzeit OL, abzüglich Zeitgutschriften für Zusatzposten, Schiessen, UWK-Werfen, Spezialprüfungen und Alter. Bei Zeitgleichheit entscheiden über die bessere Rangierung a) Nettolaufzeit (Laufzeit abzüglich Zeitgutschrift für Zusatzposten) b) Schiessresultat c) UWK-Werfen Bei alternativen Wettkampfformen (z.B. Skore-Lauf) werden die Bestimmungen der Rangierung mit der Wettkämpferorientierung bekannt gegeben.
Auszeichnungen:	Kat. SFPV: In dieser Kategorie werden nur „reine“ Patr. geführt (d.h. beide Patrouilleure sind Mitglieder des SFPV). Alle Teilnehmer, die den Lauf gemäss Reglement beenden erhalten eine Auszeichnung. Wanderpreis für die Sieger-Patr. Für die ersten drei Ränge können Spezialpreise abgegeben werden. Kategorie Gäste: Es können Preise abgegeben werden.
Schiedsgericht:	Bei Streitfällen entscheidet das Schiedsgericht endgültig. Es besteht aus dem Kurssetzer des Patr. Laufs, einem Mitglied des Vorstandes und dem OK-Präsidenten des jeweiligen Tagungsortes.

1. Januar 2016

Schweizerischer Feldpost-Verband (SFPV)

Der Präsident

*sig. Adj Uof Gilgen Stephan*

Der Beisitzer

*sig. Adj Uof Kurmann Manuel*



## Règlement des compétitions, valable de 1<sup>er</sup> janvier 2016

### Principe

Le règlement définit les éléments-cadre pour les compétitions annuelles. Il équivaut au modèle SAT. Certaines dispositions peuvent être adaptées par le comité directeur suivant les conditions particulières du lieu. Les modifications sont annoncées dans le programme du jour.

### Compétitions

#### Le concours suivant doit être effectué.

- Tir en stand à 300 mètres avec le fusil d'ordonnance, concours individuel

#### Les concours suivants peuvent être effectués.

- Tir au pistolet à 25 mètres avec le pistolet d'ordonnance, concours individuel
- Compétition de jets de corps de lancement, concours individuel
- Course de patrouille par équipe de deux compétiteurs
- Plusieurs et autres compétitions après l'accord avec le comité directeur.

Pour chaque discipline, un palmarès des compétiteurs est établi pour les membres de l'Association suisse de la poste de campagne (catégorie ASPC) d'une part et, d'autre part, pour les non membres (catégorie invités).

### Moyens auxiliaires

Pour les concours de tir est le catalogue moyens auxiliaires de l'armée suisse valable. Documentation 27.132 dfi, de 01.01.2016

### Tir en stand à 300 mètres, (obligatoire)

Programme:	2 tirs d'essai, 10 coups individuels sur cible A10, aucune restriction de temps, aucune seconde tentative. Le participant peut choisir de tirer couché avec ou sans appui.
Evaluation:	Bonification pour vétérans de 2 points par an dès 60 ans (année de naissance) En cas d'égalité, les critères ci-dessous déterminent le classement: a) profondeur du coup b) âge plus élevé du compétiteur
Distinction:	Cat. ASPC: Challenge pour le vainqueur, distinctions pour le tiers des participants au moins. Un prix spécial peut récompenser les compétiteurs occupant les trois premiers rangs. Cat. Invités: Des prix peuvent être décernés.

### Tir au pistolet à 25 mètres, (facultatif)

Programme:	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 tirs d'essai (coup par coup, sans limite de temps), 18 coups sur cible pour pistolet d'ordonnance (rectangulaire, noire, 76 x 45 cm avec zones 6-10), sans seconde tentative.</li> <li>- Programme selon règlement pour le tir en campagne fédéral FST:             <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 coups, 20 secondes par coup, montré individuellement</li> <li>- 5 coups, feu rapide en 50 secondes, montré à la fin</li> <li>- 5 coups, feu rapide en 40 secondes, montré à la fin</li> <li>- 5 coups, feu rapide en 30 secondes, montré à la fin</li> </ul> </li> </ul> <p>Le participant peut choisir de tenir l'arme à une ou à deux mains</p>
------------	---

Evaluation:	En cas d'égalité, les points ci-dessous déterminent le classement: a) la meilleure 3 <sup>ème</sup> série b) la meilleure 2 <sup>ème</sup> série c) la meilleure 1 <sup>ère</sup> série d) âge plus élevé du compétiteur
Distinction:	Cat. ASPC: Challenge pour le vainqueur, distinctions pour le tiers des participants au moins. Un prix spécial peut récompenser les compétiteurs occupant les trois premiers rangs. Cat. Invités: Des prix peuvent être décernés.

### Compétition de lancement des corps de jets, (facultatif)

Programme:	Chacun des trois jets doit atteindre une cible différente (par exemple cercles, conteneurs, creux, paroi avec fenêtres). Distance entre 15 – 25 mètres. Pas de coup d'essai. Il est permis de recommencer cette épreuve, au libre choix du participant. Dans ce cas, tout le programme doit être répété.
Evaluation:	Selon le programme des activités du jour Recommandation pour graduer l'évaluation (par exemple le premier jet = 5 points, le deuxième jet = 3 points, le troisième jet = 2 points) Lors d'égalité, les points ci-dessous décident: a) meilleur «second essai» b) nombre moins élevé de «second essai» c) âge plus élevé
Distinction:	Cat. ASPC: Challenge pour le vainqueur, distinctions pour le tiers des participants au moins. Un prix spécial peut récompenser les compétiteurs occupant les trois premiers rangs. Cat. Invités: Des prix peuvent être décernés.

### Course de patrouille, (facultatif)

- La compétition comprend une course d'orientation, une épreuve de tir au fusil d'assaut, une épreuve de jet de corps de lancement, des examens spéciaux.
- Une patrouille se compose de 2 personnes sans restriction de composition. Ils concourent et parviennent à l'arrivée ensemble.
- Les ordres des fonctionnaires doivent être respectés. Des manquements au règlement sont passibles de disqualification. Si une équipe abandonne la compétition, les membres doivent s'annoncer auprès d'un fonctionnaire.

Equipement:	La tenue de camouflage est remise, les chaussures sont au libre choix, le fusil d'ordonnance, le matériel pour écrire et le compas sont au libre choix ou remis sur demande. Les cartes de parcours et de contrôle sont remises.
Course d'orientation:	La course d'orientation équivaut à environ 8 kilomètres effort. Le parcours est communiqué au départ de la course. Des postes additionnels peuvent être installés pour décrocher des bonifications de temps. Les tirs, lancer de corps de jet et examens spéciaux sont installés selon la configuration du terrain de compétition. Suivant les conditions locales, la course d'orientation peut se dérouler sous une autre forme (course aux points). Pareilles informations sont communiquées au moment de l'orientation des compétiteurs.

Tirs:	Chaque compétiteur tire 6 coups. Distances et objectifs sont adaptés au terrain. Le commandant de la place de tir attribue les positions et les buts et décide définitivement des coups réussis. Les dérangements de l'arme sont affaire du compétiteur. Chaque coup réussi donne droit à un crédit de temp. Lorsqu'un compétiteur ne peut pas tirer, sur autorisation du comité directeur, le partenaire peut effectuer les tirs. Dans pareil cas, seuls 10 coups peuvent être tirés.
Lancer du corps de jet:	Chaque compétiteur lance 3 corps de jet. Les distances et les buts sont adaptés au terrain. Le chef de poste attribue le lieu de lancement et les objectifs et décide définitivement des coups réussis. Sont considérés comme touchés, les coups directs ou la position finale du corps de jet. Chaque coup réussi donne droit à une bonification de temps.
Examens spéciaux:	L'évaluation des examens spéciaux est communiquée au moment de l'orientation des compétiteurs ou figure sur la liste des ordres.
Crédit d'ancienneté:	Le compétiteur bénéficie de crédits d'ancienneté d'une demi-minute par année au-delà de 42 ans (année de naissance).
Classement:	Le classement est le résultat du temps de la course d'orientation diminué des bonifications de temps accordées (postes additionnels, concours de tir, lancer du corps de jet, examen spécial et ancienneté). En cas d'égalité, les critères ci-dessous déterminent le classement: a) Temps de course net (temps de course déduction faite de la bonification pour postes additionnels) b) Résultats du tir c) Lancer du corps de jet Pour les autres formes de compétitions (p. ex. course aux points) le règlement valable pour le classement est communiqué au moment de l'orientation des compétiteurs.
Distinction:	Cat. ASPC: Dans cette catégorie, seules sont admises les patrouilles composées de deux compétiteurs membres de l'ASPC. Tous les participants qui terminent la course reçoivent une distinction. La patrouille gagnante reçoit un challenge. Un prix spécial peut récompenser les compétiteurs occupant les trois premiers rangs. Cat. Invités: Des prix peuvent être décernés.
Commission d'arbitrage:	Pour les points litigieux, la commission d'arbitrage tranche définitivement. La commission se compose du compositeur de cours du cours de patrouilles, d'un membre du comité et du président du comité d'organisation du lieu de l'assemblée générale.

1<sup>er</sup> janvier 2016

Association Suisse de la Poste de Campagne (ASPC)

Le président

membre du comité directeur

*sig. Adj sof Gilgen Stephan*

*sig. Adj sof Kurmann Manuel*

**Einladung zur 76. Generalversammlung  
vom Samstag 16. April 2016, 16.00 Uhr  
Brüinig Indoor, im Cava, in Lungern (Obwalden)**

## **Traktanden**

### **1. Begrüssung**

- 1.1 Entschuldigungen

### **2. Wahl der Stimmzähler**

- 2.1 Präsenz

### **3. Protokoll der 75. Generalversammlung vom 19.04.2015 in Liestal** (erschieden im Heft „Die Feldpost“ 2/15 in Deutsch und Französisch 1/2016)

### **4. Jahresbericht des Präsidenten liegt beim Eingang auf**

### **5. Rechnungsablage**

- 5.1 Verbandskasse 2015 abgedruckt im Heft „Die Feldpost“ 1/16
- 5.2 Abrechnung Tagung und Wettkämpfe 2015 in Liestal  
(kann bei den Rechnungsrevisoren eingesehen werden)
- 5.3 Revisorenbericht
- 5.4 Festsetzung des Jahresbeitrags für das Jahr 2016

### **6. Anträge**

- 6.1 des Vorstands: Keine
- 6.2 der Mitglieder: (diese sind bis am 26. März 2016 schriftlich an den Präsidenten zu richten)

### **7. Wahlen**

- 7.1 Ersatz für Adj Uof Markus Plüss
- 7.2 ausserordentliche Ersatzwahl  
für den im Amt verstorbenen Rechnungsrevisor, Adj Uof Robert Hebler

### **8. Bestimmen des Tagungsortes für das Jahr 2017**

### **9. Ehrungen**

### **10. Mitteilungen**

- 10.1 Mitgliederbestand/Mutationen
- 10.2 Diverse Dankeschön

**Procès-verbal de la 75<sup>ème</sup> assemblée générale du  
dimanche 19 avril 2015 à la salle de théorie de la caserne de Liestal**

**Ordre du jour**

**1. Bienvenue**

1.1 Excuses

**2. Élection des scrutateurs**

2.1 Présences

**3. Procès-verbal de la 74<sup>ème</sup> assemblée générale du 04.05.2014 à Morat**

(a paru dans «La Poste de Campagne» version française 1/15 et version allemande 2/14)

**4. Rapport annuel du président qui est à disposition à l'entrée**

**5. Clôture des comptes**

5.1 Caisse de l'association 2014 publiée dans «La Poste de campagne» 1/2015

5.2 Décompte Journées et compétitions 2014 à Morat  
(peut être consulté auprès des vérificateurs des comptes)

5.3 Rapport des vérificateurs des comptes

5.4 Budget 2015 publiée dans «La Poste de campagne» 1/2015

5.5 Fixation de la cotisation annuelle 2015

**6. Journées annuelles – Quel Avenir?**

Voir l'article dans «La Poste de campagne» 1/2015, pages 38 à 41.

L'article complet est intégré à la fin de ce procès-verbal.

**7. Propositions**

7.1 Comité: Modification des statuts

Ancien article:

Art. 9 Comité

*1* Le comité se compose de cinq à sept membres:  
Président, chef technique, secrétaire, rédacteur, caissier et jusqu'à deux assesseurs. Les membres d'honneur, actifs et libres sont éligibles. Le mandat a une durée de deux ans.  
*2* Le comité se constitue lui-même. Exceptions: Président et chef technique, qui sont nommés par l'assemblée générale.

Nouvel article:

Art. 9 Comité

*1* Le comité se compose de cinq à sept membres:  
Président, chef technique, secrétaire, rédacteur, caissier et jusqu'à deux assesseurs. Les membres d'honneur, actifs et libres sont éligibles. Le mandat a une durée de deux ans.  
*2* *Le comité se constitue lui-même. Exceptions: Président qui est nommé par l'assemblée générale.*

7.2 Membres

## **8. Élections**

- 8.1 Remplacement du sgt Peter Jutzi
- 8.2 Remplacement du chef technique cap Peter Eggimann

## **9. Désignation du lieu des journées 2016**

## **10. Palmarès**

## **11. Communications du comité**

- 11.1 Effectif / mutations
- 11.2 Remerciements

## **12. Divers**

- 12.1 Membres
- 12.2 Comité

## **1. Bienvenue**

À 09h33, le président, adj sof Uof Gilgen Stephan, souhaite la bienvenue aux participants et invités à la 75<sup>ème</sup> assemblée générale à Liestal par un temps magnifique.

Il salue tout spécialement:

Col Affolter Fritz, Chef p camp de l'armée  
Lt Col Ochsner Jörg, Caissier CNAM  
Monsieur Imhof Alfred, BZR Liestal

Les membres d'honneur (par ordre alphabétique)

Col Beyeler Bernard  
Sgt Imhof Alfred  
Sgtm Lindegger Walter  
Sgt Lütolf Hermann  
Adj sof Pfaff Heinrich  
Sgt Schmid Hans  
Major Wiget Beat

### **1.1 Se sont excusés (par grade militaire):**

Col Wehrli Werner, désigné FP D., Ostermundigen  
Cap Dammann Jo, membre d'honneur Homburg,  
Adj sof Müller Theo, Zollbrück, traducteur  
Adj sof Rutschi Peter Ostermundigen  
Adj sof Ramseier Thomas Thun  
Adj sof Murbach Marcel Bremgarten  
Adj sof Weissmüller Markus, Wimmis  
Adj sof Schornoz Roland, Bulle  
Adj sof Dürst Mathias, Zürich  
Adj sof Hässig Toni, Wangs

Sgt	Marti Daniel, Unterkulm
Sgt	Wiesli Alois, Wilen bei Wil
Sgt	Bachmann Werner, membre d'honneur, Zollikofen,
Sgt	Fuchs Ruedi, Dottikon
Sgt	Stadelmann Beat, Luzern
Sgt	Breu Hans Diepoldsau
Sgt	Rüegg Roland Laupen
Cpl	Gisler Marti Sandra, Unterkulm
Sdt	Schaufelberger Fritz, Wald

## 2. Élection des scrutateurs

Le président propose comme scrutateurs les camarades suivants:

- Adj sof Kuster André
- Sgt Käsermann Hans

Ils sont élus à l'unanimité.

### 2.1 Présences

- 66 personnes dont 3 invités
- 63 personnes ont le droit de vote
- La majorité absolue est 32
- La majorité des 2/3 est 42

## 3. Procès-verbal de la 74<sup>ème</sup> assemblée générale du 04.05.2014 à Morat

(a paru dans «la Poste de Campagne» version française 1/15 et version allemande 2/14)

Le président adj sof Gilgen Stephan demande à l'assemblée si quelqu'un a des remarques ou modifications à apporter au procès-verbal de la 74<sup>ème</sup> assemblée générale. Comme personne ne demande la parole, le président passe au vote.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité et avec un applaudissement fourni.

Le président remercie le secrétaire sgt Brudermann Harry pour son travail et ce procès-verbal très détaillé.

## 4. Rapport annuel du président

Le rapport annuel du président est à disposition à l'entrée. Il demande à l'assemblée si sa lecture est demandée. Ceci n'étant pas le cas, il est renoncé à sa lecture. Le secrétaire sgt Brudermann Harry demande si quelqu'un a des modifications ou remarques. La parole n'étant pas demandée, sgt Brudermann Harry fait voter l'assemblée.

Le rapport annuel est accepté avec un tonnerre d'applaudissements.

Le secrétaire sgt Brudermann Harry remercie notre président adj sof Gilgen Stephan pour son énorme travail pour notre association.

## **5. Clôture des comptes**

### **5.1 Caisse de l'association, comptes 2014** (paru dans «La Poste de campagne» 1/2015)

Le président donne la parole au caissier sgt Hänni Hansruedi. Il a repris la caisse au 01.09.2014 du sgt Jutzi Peter. Les deux réviseurs ont vérifié la caisse pour le 31.08.2014 et la passation de pouvoir s'est parfaitement déroulée. Il remercie sgt Jutzi Peter de son travail et de son aide pour clore les comptes 2014.

Variations par rapports au budget:

- Des dépenses supplémentaires ou des recettes plus faibles par rapport au budget sont à signaler dans les domaines cotisations (diminution du nombre de membres), achat de matériel de bureau, frais d'expédition, carnet et frais de déplacement pour les journées.
- 1'666.00 ont été prélevés sur les journées de Münsingen pour doter les journées 2015 de prix.
- L'avance de fonds de 2'000.- pour les journées de Morat en 2014 a été reversée dans la caisse de l'association.
- Le CO Morat a fait un don de 257.45 aux journées 2015.

Les comptes 2014 sont clos avec un déficit de 750.65 et le bilan accuse aux actifs 16'300.52 au 31.12.2014.

### **5.2 Décompte des journées et compétitions 2014 à Morat**

Sgt Jutzi Peter donne des informations sur le décompte des journées de Morat:

- Recettes: 31'299.05
- Dépenses: 29'041.60
- Bénéfice: 2'257.45
- Le bénéfice a été réparti comme suit:
  1. L'avance de fonds de 2'000.- a été remboursée à la caisse de l'association.
  2. Le solde du bénéfice de 257.45 a été offert au CO des journées 2015.

Le caissier sgt Jutzi Peter ouvre la discussion et aucune demande n'est faite.

### **5.3 Rapport des vérificateurs des comptes**

Le rapport des vérificateurs est lu par cpl Lutz Pascal. La révision des comptes 2014 de l'association et la caisse des journées 2014 a été effectuée les 1<sup>er</sup> septembre 2014 et 16 janvier 2015.

La comptabilité est effectuée périodiquement et les directives comptables respectées. Les deux vérificateurs, adj sof Hebler Robert et cpl Lutz Pascal, proposent à l'assemblée d'approuver les comptes de l'association ainsi que ceux des journées et de donner décharge au comité. Ils remercient les caissiers de leur travail.

Le président adj sof Gilgen Stephan fait voter les comptes ainsi que le rapport des vérificateurs, l'assemblée accepte ces deux points à l'unanimité.

Adj sof Gilgen Stephan remercie les deux caissiers ainsi que les vérificateurs des comptes.



## 5.4 Budget 2015

Le caissier, sgt Hännny Hansruedi, présente le budget 2015 qui prévoit un déficit de 1'440.00. Il demande si quelqu'un a des questions. Comme personne ne s'annonce, il procède au vote. Le budget 2015 est accepté à l'unanimité.

## 5.5 Fixation de la cotisation annuelle pour 2015

Le comité propose à l'assemblée le statut quo, soit:

- Membre actif:                   sfr 30.–
- Membre libre:                   montant libre
- Membre d'honneur :           montant libre
- Donateur:                       sfr 15.– minimum
- Comité:                           libéré de cotisation

Le caissier demande à l'assemblée si quelqu'un a une autre proposition. Aucune demande n'étant formulée, on passe au vote.

L'assemblée accepte les montants cités ci-dessus à l'unanimité.

## Hommage aux disparus

Le président, adj sog Gilgen Stephan demande à l'assemblée de se lever en souvenir des membres qui nous ont quitté l'an dernier:

App	Moeri	Eduard	Luzern
Sgt	Widler	Josef	Zürich
Sgt	Stricker	Andreas	Grabs
Sgt	Curchod	Gilbert	Etagnières
Sgt	Müller	Bruno	Luzern
Sdt	Schneider	Adrian	Würenlingen

*Que le Seigneur leur accorde la paix éternel et que la lumière éternelle les accompagne.*

## 6. Journées annuelles – Quel Avenir?

Le président donne la parole au chef technique, cap Eggimann Peter qui a préparé ce point de l'ordre du jour.

Cap Eggimann Peter présente ce point rapidement und informe sur les modalités de vote. Tous les points à voter ont été publiés dans «La Poste de campagne» 1/2015 et chacun a ainsi eu l'occasion de les lire et de se faire une opinion.

La raison pour laquelle nous votons une modification des journées est donnée par le fait que toujours moins de membres participent à ces journées. Il est aussi toujours plus difficile de former un CO pour ces journées. Une raison est aussi peut-être le fait que les infrastructures nécessaires ne sont pas toujours présentes ou qu'elles ne peuvent être préparées qu'avec un grand engagement.

Historique et cadre général de la situation:

- Tous les membres ont été priés de nous communiquer leurs réflexions et idées ou de s'annoncer pour faire partie d'un groupe de travail.
- La réponse à notre demande a été très faible.
- Aucune annonce pour faire partie d'un groupe de travail n'étant parvenue, il a été décidé de renoncer à un groupe de travail.
- Le comité a formulé trois variantes qui respectent les réflexions et idées qui nous sont parvenues.
- Les modules donnent les exigences minimales pour les CO, mais ces minimums peuvent être dépassés.
- La course de patrouille est supprimée.
- Pour obtenir un montant de DDPS, certains points doivent être remplis.

Cap Eggimann Peter présente les trois variantes avec les avantages et désavantages comme mentionnés dans «La Poste de campagne» 1/2015. Aucune question n'est posée.

Il présente ensuite les modules A à C ainsi que la question supplémentaire concernant le mode d'invitation aux journées. Aucune question n'est posée concernant les modules.

Cap Eggimann Peter ouvre la discussion générales.

Le membre d'honneur sgt Imhof Alfred dépose une motion demandant la suppression de la variante 3. Cap Eggimann Peter informe qu'aucune motion ne peut être acceptée et que la votation se déroulera par élimination.

Adj sof Hefti Markus soutient la variante 2 car un long déplacement pour une seule journée peut être long.

Sdt Dürig Max relève qu'il n'est pas toujours possible d'organiser les tirs à 300m et 25m dans le même stand. Cap Eggimann Peter répond que le tir à 300m est une obligation et celui au pistolet pas.

App Müller Thomas soutient la variante 2 car il faut soigner l'esprit de camaraderie et la cohésion sociale pour que notre association perdure. La variante 1 est un canard boiteux. La participation stagne.

Adj sof Gilgen Stephan souligne que les exigences au CO sont des exigences minimales.

Si celui-ci veut organiser les journées sur 2 ou 3 jours, il en a la possibilité. Mais, même dans une caserne ce n'est possible que si le taux d'occupation le permet.

Sgt Matter Anton conteste que l'on ne peut pas passer de un à deux jours. Être ensemble, se retrouver au bar pour trinquer, c'est le début des journées et il est possible aussi le soir et sans danger, de boire même un verre de trop tout en soignant la camaraderie.

Il est pour la variante 2.

Le membre d'honneur sgt Schmid Hans soutient la variante 2 car c'est la seule variante qui peut permettre à notre association de survivre. Ces dernières années beaucoup d'associations militaires ont disparu.

Col Affolter Fritz relève que tout ce qui a été dit est correct. Mais le but est de permettre à l'association de la P camp de continuer à vivre. Si notre association disparaît alors nous ne vous verrons plus. Il demande qu'au cas où aucun n'est trouvé, le groupe des sof P camp pl armes organisent eux-mêmes les journées en tenant compte de l'occupation des casernes.

La variante 1 pourrait garantir la pérennité de notre association. Mieux vaut mieux un tien que deux tu l'auras. La discussion est terminée.

Nous arrivons à la votation 1. Chacun a seulement une voix et ne peut voter que pour une variante.

Résultat du vote :

- Variante 1: 41
- Variante 2: 19
- Variante 3: 00
- Total: 60 – avec 3 abstentions

L'assemblée se prononce clairement contre la variante 3 (Modeste/simple) qui est éliminée.

Nous arrivons à la votation 2 où il n'est possible de voter que pour les variantes encore en lice.

Résultat du vote :

- Variante 1: 36
- Variante 2: 20
- Total: 56 – avec 7 abstentions

L'assemblée se prononce pour la variante 1 (Samedi).

Nous en arrivons aux modèles. Ici il s'agit de savoir si nous voulons ou non ces modules. La discussion est ouverte.

Sdt Dürig Max regretterait que l'on renonce au beau verre souvenir. Ces derniers nous permettent de nous souvenir de où et quand on eu lieu les journées.

Col Affoter Fritz demande le prix des verres souvenirs. Adj sof Gabriel Rudolf lui répond que le prix est de 11.00 par verre avec TVA. Son travail (1/2 - 1 jour non compris).

Le membre d'honneur sgt Imhof Alfred propose de renoncer au verre souvenir et en contrepartie d'offrir l'apéritif.

Adj sof Kurmann Manuel aimerait aussi longtemps que possible garder le verre souvenir.

Sgt Horber Dominik trouve signale qu'il a un tablard plein de verres. À son décès ces derniers finiront dans la benne si aucun de ses enfants n'a d'intérêt.

Sgmt C Plüss Dominik trouve aussi le verre souvenir joli. Selon lui le verre n'a aucun intérêt pour les jeunes et les gobelets sont rangés quelque part.

Sgt Käsermann Hans demande si est possible de remplacer le lancer de grenades par autre chose. Cap Eggimann Peter répond que si nous votons pour le lancer de grenades, il y aura un lancer de grenades et rien d'autre.

La discussion est close et nous passons au vote:

Module A: Est-ce que verre souvenir doit être maintenu ?

(Financement par la caisse de l'association)

- Oui: 15
- Non: 43
- Total: 58 – avec 5 abstentions

Le verre souvenir est donc supprimé et il ne sera plus distribué de verre dès les journées 2016.

Module B: Est-ce qu'un apéritif doit être organisé par le CO?  
(Financement par un montant fixe de la caisse de l'association)

- Oui: 45
- Non: 5
- Total: 50 – avec 13 abstentions

L'apéritif sera donc maintenu.

Module C: Est-ce qu'un concours de lancer de grenades doit être organisé?  
(Financement par l'inscription). Conséquence: Plus de travail pour le CO  
(Installation, organisation des grenades, ...).

- Oui: 13
- Non: 36
- Total: 49 – avec 14 abstentions

Le lancer de grenades ne sera plus organisé, mais pourra toujours être organisé si le CO des journées le veut.

Question additionnelle concernant la forme de l'invitation:

- a) Plaquette (Financement CO)
- b) Publication dans «La Poste de campagne» (Financement caisse de l'association)

La variante a) ne récolte aucune voix et la variante b) fait l'unanimité.

Ainsi dès les journées 2016, l'invitation paraîtra dans le premier numéro de «La Poste de campagne» de l'année.

Votation finale:

Les journées auront la forme suivante (exigences minimales):

- Variante un jour (Samedi)
- Avec un apéritif
- L'invitation paraîtra dans «La Poste de campagne»
- Le verre souvenir et le lancer de grenade sont supprimés

Cap Eggimann Peter qui accepte la forme susmentionnée des journées. Cette forme est largement acceptée avec 2 oppositions. Cette forme de manifestation sera appliquée dès 2016.

Cap Eggimann Peter demande aux participants à l'assemblée de s'annoncer pour l'organisation de la prochaine journée.

*«La meilleure preuve de pouvoir est de se mettre à la tâche»*

Ce point de l'ordre du jour est clos.

Le président adj sof Gilgen Stephan remercie cap Eggimann Peter pour son énorme travail. Le comité s'est aussi beaucoup investi. Il espère que nous trouverons des lieux pour les prochaines journées car actuellement personne n'a s'est annoncé pour 2016, 2017 et 2018.

## 7. Propositions

### 7.1 Comité: Modifications des statuts

Le président oriente l'assemblée de la proposition du comité. La nouvelle forme des journées que nous venons de voter fait que le chef technique ne doit plus être nommé nominativement par l'assemblée générale.

Dans les statuts actuels il est mentionné que le président et le chef technique sont nommés par l'assemblée générale. Nous devons donc adapter l'article 9 des statuts en indiquant que seul le président est nommé par l'assemblée générale.

#### Ancien article:

##### Art. 9 Comité

<sup>1</sup> Le comité se compose de cinq à sept membres:  
Président, chef technique, secrétaire, rédacteur, caissier et jusqu'à deux assesseurs.  
Les membres d'honneur, actifs et libres sont éligibles. Le mandat a une durée de deux ans.  
<sup>2</sup> Le comité se constitue lui-même.  
Exceptions: Président et chef technique, qui sont nommés par l'assemblée générale.

#### Nouvel article:

##### Art. 9 Comité

<sup>1</sup> Le comité se compose de cinq à sept membres:  
Président, chef technique, secrétaire, rédacteur, caissier et jusqu'à deux assesseurs.  
Les membres d'honneur, actifs et libres sont éligibles. Le mandat a une durée de deux ans.  
<sup>2</sup> *Le comité se constitue lui-même.*  
*Exceptions: Président qui est nommé par l'assemblée générale.*

Le président ouvre la discussion et comme la parole n'est pas demandée on passe au vote. L'assemblée accepte à l'unanimité cette modification des statuts.

### 7.2 Membres

(Ces propositions devaient être transmises au président jusqu'au 9 avril 2015).

Le président informe que adj sof Hebler Robert de la Suisse centrale propose de nommer, pour services rendus à l'association, cap Eggimann Peter, chef technique, membre d'honneur. Son travail durant des années mérite cette nomination.

Le président ouvre la discussion et comme la parole n'est pas demandée on passe au vote.

L'assemblée accepte à l'unanimité et avec des applaudissements nourris cette nomination.

Le président remet à notre nouveau membre d'honneur un diplôme et un présent. Cap Eggimann Peter remercie l'assemblée de l'honneur qui lui est fait. Les 14 années passées comme chef technique étaient de belles années qu'il ne va pas oublier. Il remercie encore tous le CO, les participants, ses aides fidèles, les comités et surtout sa famille de leur soutien. Le président adj sof Gilgen Stephan donne maintenant la parole au chef de la Poste de campagne, col Affolter Fritz.

Col Affolter Fritz remercie lui aussi le chef technique cap Eggimann Peter et lui remet deux bouteilles du vin du jubilé. Il remet également du vin au président du CO Cpl Lutz Pascal en remerciement de son travail.

Le président de l'association en reçoit aussi une pour boire avec le comité.

Le président donne la parole au représentant de la CNAM (Conférence nationale des Associations militaires faitières), Lt col Ochsner Jörg.

Ce dernier remercie le président de l'invitation. C'est sa première participation à nos rencontres et il ne va pas l'oublier. C'est un plaisir de voir comment nos journées se passent et comment la camaraderie est entretenue.

## **8. Élections**

Bien que se ne soit pas une année d'élection, deux membres doivent être remplacés.

### **8.1 Remplacement du sgt Jutzi Peter**

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014, sgt Hännny Hansruedi a repris le poste de caissier du sgt Jutzi Peter.

La nomination du sgt Hännny Hansruedi est ratifiée par l'assemblée par acclamations. Le président félicite le nouveau caissier de sa nomination.

### **8.2 Remplacement du chef technique cap Eggimann Peter**

Le président propose adj sof Kurmann Manuel comme nouveau membre du comité. Il ne fonctionnera pas comme chef technique mais entre au comité. Sa fonction au comité sera définie lors de la prochaine assemblée du comité. Le président demande si d'autres personnes sont intéressées à entrer au comité. Ce serait super d'avoir une fois plusieurs candidatures pour un poste! L'intérêt est tel que l'on passe au vote.

La nomination de adj sof Kurmann Manuel est ratifiée à l'unanimité et avec applaudissements.

Le président félicite le nouveau membre du comité et lui souhaite la bienvenue.

## **9. Désignation du lieu des journées 2016**

Le président lance la discussion avec ces mots: Chers camarades où seront organisées les journées 2016? À ce jour, nous n'avons pas entendu la moindre rumeur concernant une candidature. Est-ce qu'un dans l'assemblée aimerait s'exprimer? Comme vous le savez, nous avons décidé d'une nouvelle structure pour les journées, cela devrait être plus facile à organiser et quelqu'un doit être le premier.

Le membre d'honneur sgt Imhof Alfred rappelle qu'il a beaucoup parler lors du thème journées et qui dit A doit aussi dire B. Si pour lui 2016 n'est pas possible, il est prêt à organiser les journées 2017 à Glaris.

Le président le remercie et se réjouit déjà d'aller à Glaris.

Étant donné que personne ne demande la parole, le président informe que les lieu et date ne pourront être communiqués que dans l'édition 2/15. Le comité attend des propositions et s'il n'y en a pas, il n'y aura pas de journée de la Poste de campagne!

## 10. Palmarès

Adj sof Plüss Markus donne connaissance du palmarès:

Les sept camarades suivants sont honorés pour 25 ans de fidélité à notre association. Il sont nommés membres libres et reçoivent en remerciement un gobelet en étain avec l'emblème de la Poste de campagne et gravé.

Adj sof	Gilgen	Stephan	Thürnen	présent
Adj sof	Hefti	Markus	Münchenbuchsee	présent
Sgt	Bloch	Daniel	Härkingen	pas de réponse
Sgt	Cueny	Ivo	Erschwil	pas de réponse
Sgt	Stadelmann	Beat	Luzern	excusé
Cpl	Ringoir	Christian	Morges	pas de réponse
Cpl	Siegrist	Stefan	Bonstetten	présent

Remarque du secrétaire:

Il est regrettable au jour d'aujourd'hui que malgré les moyens de communication à disposition les membres convoqués personnellement ne s'excusent pas.

Les camarades suivant ont participés pour la 6<sup>ème</sup> fois aux journées et reçoivent une carafe:

Cpl	Lutz	Pascal	Allschwil
App	Gerber	Vinzenz	Bätterkinden

Aucun camarade n'a participé pour la 12<sup>ème</sup> fois aux journées, donc pas de distribution de plateau:

Trois camarades ont participé pour la 20<sup>ème</sup> fois aux journées et reçoivent un vitrail:

Col	Affolter	Fritz	Kiesen
Adj sof	Gilgen	Stephan	Thürnen
Sgt	Mathis	Peter	Frick

Cinq camarades ont participé pour la 30<sup>ème</sup> fois aux journées et reçoivent un couteau de poche gravé:

Maj	Wiget	Beat	Luzern
Sgt	Bleiker	Werner	Wattwil
Sgt	Imhof	Alfred	Glarus
Sgt	Käsermann	Hans	Münchenbuchsee
Cpl	Lerch	Hans	Sursee

Aucun camarade n'a participé pour la 40<sup>ème</sup> fois aux journées, donc aucune enveloppe avec 60.– à distribuer.

Aucun camarade n'a participé pour la 50<sup>ème</sup> fois aux journées, donc aucun cadeau spécial à distribuer.

C'est par acclamations que les camarades honorés sont félicités.

## 11. Communications du comité

### 11.1 Effectif / Mutation

Adj sof Gilgen Stephan donne la parole à notre gestionnaire des membres et rédacteur adj sof Plüss Markus. Ce dernier informe l'assemblée:

#### Mutations 2014

– Admissions	6
– Démission	4
– Radiations	3
– Pas d'adresse connue	3
– Décès	6
– Membres d'honneur	9
– Donateurs	43
– Membres libres	318
– Actifs	107
– Comité	6
– État au 28.04.2014	<b>493</b>
– État au 10.04.2015	<b>483</b>
Diminution des membres en 2014:	10

### 11.2 Remerciements

Le président adj sof Adj Uof Gilgen Stephan remercie le comité pour sa bonne collaboration durant l'année écoulée. Au nom de l'association il remet une petite vattention au chef technique cap Eggimann Peter en le remerciant tout spécialement de son engagement.

Le président et le secrétaire remettent au cpl Lutz Pascal, président du CO des journées, en remerciement de son travail uns et en verre complet avec plateau, carafe et six verres.

## 12. Divers

### 12.1 Membres

Le président donne la parole à l'assemblée. Personne ne désire prendre la parole.

### 12.2 Comité

Cap Eggimann Peter informe que l'annonce des résultats se fera en tenue de sortie sur la place de sport.

Avec remerciement à toutes les personnes présentes, le président clot la 75<sup>e</sup> assemblée générale.

Fin de la 75<sup>e</sup> assemblée générale à 11h23.

Comité ASPC

Le président :

Adj sof Gilgen Stephan

4522 Rüttenen, 26 mai 2015

Le secrétaire :

Sgt Bruderemann Harry



## SFPV Kasse 2015

### Vergleich mit Vorjahresperiode 2014 / Rechnung 2015 / Budget 2016

	Rechnung 2014	Rechnung 2015	Budget 2015	Budget 2016
<b>Ertrag</b>				
3000 Mitgliederbeiträge	7'510.00 CHF	8'335.00 CHF	8'000.00 CHF	8'000.00 CHF
3010 Bundesbeitrag Heer	5'387.90 CHF	5'528.45 CHF	5'000.00 CHF	5'000.00 CHF
3020 Spenden	87.95 CHF	429.85 CHF	200.00 CHF	200.00 CHF
3050 übrige Einnahmen	65.00 CHF			
3090 Zinsen	20.90 CHF	6.60 CHF		
<b>Rückerstattung</b>				
3100 Tagung	3'666.50 CHF	2'000.00 CHF		
<b>Total Ertrag</b>	<b>16'738.25 CHF</b>	<b>16'299.90 CHF</b>	<b>13'200.00 CHF</b>	<b>13'200.00 CHF</b>
<b>Aufwand</b>				
6000 Taggelder	610.00 CHF	830.00 CHF	650.00 CHF	700.00 CHF
6010 Spesen Vorstand	511.40 CHF		200.00 CHF	500.00 CHF
6100 Tagung Verband	2'848.85 CHF	1'816.10 CHF	2'500.00 CHF	1'300.00 CHF
6110 Tagung Gäste	516.00 CHF	1'259.95 CHF	1'600.00 CHF	1'000.00 CHF
<b>Sportpreise/</b>				
6120 Auszeichnungen	2'842.75 CHF	3'599.25 CHF	2'500.00 CHF	1'200.00 CHF
<b>Abgabe Ehrenpreise</b>				
6130 an GV	906.65 CHF	757.15 CHF	600.00 CHF	600.00 CHF
6140 Vorschuss Tagung	2'000.00 CHF	2'000.00 CHF	2'000.00 CHF	2'000.00 CHF
6210 PostFinance Spesen	144.10 CHF	90.53 CHF	140.00 CHF	150.00 CHF
6220 Büromaterial	1'561.35 CHF	206.85 CHF	200.00 CHF	500.00 CHF
6230 Porti / Telefon	759.85 CHF	435.85 CHF	600.00 CHF	450.00 CHF
<b>übriger</b>				
6250 Verwaltungsaufwand	82.70 CHF	260.00 CHF	50.00 CHF	200.00 CHF
6300 Versandspesen / Heft	1'187.40 CHF	1'795.45 CHF	500.00 CHF	1'800.00 CHF
6800 Spenden			500.00 CHF	
6810 übriger Aufwand	84.65 CHF	652.00 CHF	100.00 CHF	500.00 CHF
6900 Reisespesen Vorstand	297.60 CHF	1'296.30 CHF	500.00 CHF	800.00 CHF
6910 übrige Reisespesen				
6920 Reisespesen Tagung	3'135.60 CHF	1'265.20 CHF	2'000.00 CHF	1'500.00 CHF
<b>Total Aufwand</b>	<b>17'488.90 CHF</b>	<b>16'264.63 CHF</b>	<b>14'640.00 CHF</b>	<b>13'200.00 CHF</b>
<b>Total Ertrag</b>	<b>16'738.25 CHF</b>	<b>16'299.90 CHF</b>	<b>13'200.00 CHF</b>	<b>13'200.00 CHF</b>
<b>Total Aufwand</b>	<b>17'488.90 CHF</b>	<b>16'264.63 CHF</b>	<b>14'640.00 CHF</b>	<b>13'200.00 CHF</b>
<b>Erfolg</b>	<b>- 750.65 CHF</b>	<b>35.27 CHF</b>	<b>- 1'440.00 CHF</b>	<b>- CHF</b>

<b>SFPV Kasse 2015</b>
------------------------

Bilanz per	31.12.2015	31.12.2014
<b>Aktiven</b>		
Vereinskonto		
1010 PostFinance	3'111.89 CHF	6'855.92 CHF
1012 Sparkonto PostFinance	12'220.50 CHF	8'214.35 CHF
1200 Vorräte (Ehrenpreise)	1'003.40 CHF	1'230.25 CHF
	<hr/>	<hr/>
<b>Total Aktiven</b>	<b>16'335.79 CHF</b>	<b>16'300.52 CHF</b>
	<hr/>	<hr/>
<b>Passiven</b>		
Eigenkapital	16'335.79 CHF	16'300.52 CHF
	<hr/>	<hr/>
<b>Vermögensvergleich</b>		
Vermögen per		
31.12.2015	16'335.79 CHF	
Vermögen per		
31.12.2014	16'300.52 CHF	
	<hr/>	
Vermögensveränderung	35.27 CHF	
	<hr/>	

Bözen, 6. Januar 2016

Der Kassier:

Hansruedi Hänny

## Glückwünsche

Im Jahr 2016 dürfen folgende Kameraden runde Geburtstage feiern

**95 Jahre**

Wm	Bider Wilhelm	Grottenweg 4	5622 Waltenschwil	01.04.21
Wm	Spühler Erhard	Bleichmattstr. 73	4600 Olten	16.04.21

**90 Jahre**

Wm	Fessler Josef	Bergstrasse 17	6414 Oberarth	30.08.26
----	---------------	----------------	---------------	----------

**85 Jahre**

Wm	Schmid Hans	Sonneckstrasse 6	8636 Wald	29.04.31
----	-------------	------------------	-----------	----------

**80 Jahre**

Wm	Bossard Willi	Chapfwiesen 12	8712 Stäfa	11.01.36
Adj Uof	Canonica Mario	Via Brusigada 1	6512 Giubiasco	11.02.36
Wm	Leibacher Hans	Schulstr. 1	5645 Aettenschwil	20.03.36
Wm	Urben Franz	Maria-Waserstr.	3360 Herzogenbuchsee	16.06.36
Wm	Schalch Erwin	Rebbergstr. 9	8102 Oberengstringen	21.06.36
Wm	Wiesli Alois	Langwiesenstr. 15	9535 Wilen bei Wil	25.08.36
Wm	Müller Kurt	Stockenstr. 15	9642 Ebnat-Kappel	28.09.36
Wm	Köchli Walter	Luzernerstr. 126	6014 Luzern	20.12.36

**75 Jahre**

Wm	Kalt Paul	Lindenweg 1	5272 Gansingen	01.01.41
Sgt	Scherly Jean-Claude	Route du Bugnon	1752 Villars sur Glane	29.04.41
Adj Uof	Perret Pierré	Route de Couve	2900 Porrentruy	16.05.41
Wm	Styger Josef	Sonnmattstr. 36	9015 St.Gallen	18.07.41
Wm	Knörr Otto	Jupiterstr.	3015 Bern	11.08.41
Wm	Hubschmied Walter	Aufgent 8	8908 Hedingen	13.09.41
Wm	Kälin Otto	Claragraben 84	4058 Basel	03.10.41
Wm	Dubler Hans-Rudolf	A.Hägglingerstr.	5605 Dottikon	16.11.41

**70 Jahre**

Wm	Betschart Franz	Postfach 624	6440 Brunnen	13.02.46
Wm	Wüthrich Erwin	Tuftgässli 10	3818 Grindelwald	01.03.46
Wm	Stutz Peter	Seehofstr. 14	8645 Rapperswil-Jona	27.06.46
Kpl	Delay-Mügeli Daniel	Amthausgasse 2	3235 Erlach	17.07.46
Wm	Ebner Alfred	Sumpfstr. 34	4554 Etziken	04.09.46
Hptadj	Huber Rolf	Haslenstr. 6	8775 Hätzingen	05.11.46

## Mutationen

**Eintritte**

Sdt	Plapp Roger		8957	Spreitenbach	(A)
-----	-------------	--	------	--------------	-----

**Austritte**

Kpl	Scheidegger Roland		4102	Binningen	(A)
Kpl	Kilchör Thomas	Ausschluss	6467	Schattdorf	(A)
Kpl	Knorn Olivier	Ausschluss	4402	Frenkendorf	(A)
Kpl	Tschopp Christian	Ausschluss	4303	Kaiseraugst	(A)
Kpl	Weber Christian	Ausschluss	8732	Neuhaus	(A)
Sdt	Rüegg Adrian	Ausschluss	4557	Horriwil	(A)

**Todesfälle**

Adj Uof	Hebler Robert		6018	Buttisholz	(F)
Sgt	Curchod Gillbert		1037	Etagnières	(F)
Wm	Müller Bruno		6005	Luzern	(F)
Wm	Freimann Walter		6331	Hünenberg	(F)
Wm	Stalder Willi		4127	Birsfelden	(F)
Kpl	Wenger Erich		4452	Itingen	(F)
Wm	Täschler Karl Max		8049	Zürich	(F)

(A) = Aktivmitglied  
(G) = Gönnermitglied  
(F) = Freimitglied